

ACTE D'ENGAGEMENT DU RÉFÉRENT COMPOSTEUR

Sous réserve de l'installation et de la mise en service du projet de compostage collectif :

du site :

à l'adresse :

dont le responsable de site est :

Je, soussigné(e), m'engage, en ma qualité de référent composteur, à réaliser sur le site (ci-dessus mentionné), pour un bon fonctionnement du point de compostage, les actions suivantes :

- être présent lors de la mise en place du composteur collectif ;
- participer à l'accompagnement au compostage dispensé gratuitement par la Métropole ;
- terminer le cas échéant la distribution des bio-seaux ;
- s'assurer de la signature des chartes de participation ;
- s'assurer du bon fonctionnement du point de compostage et de la bonne utilisation des matériels fournis par la Métropole ;
- alimenter régulièrement en "structurant", fourni par le responsable de site, le bac prévu à cet effet ;
- aérer le compost régulièrement ;
- réaliser un suivi régulier des composteurs ;
- remplir le registre des opérations et le transmettre à la Métropole annuellement ;
- faire remonter à la Métropole les informations concernant d'éventuels dysfonctionnements par courriel ;
- mobiliser les habitants et s'assurer de la bonne compréhension des règles de compostage ;
- promouvoir le compostage autour d'eux et sensibiliser les habitants non encore participants ;
- assurer le lien entre la Métropole et les habitants ;
- rester en relation avec la Métropole et participer à d'éventuelles réunions et animations avec elle.

Je consens, conformément aux mentions légales ci-dessous rappelées, à transmettre mes coordonnées personnelles à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de ma fonction de référent composteur pour le projet de compostage collectif de :

.....

Fait à, le

Signature :

MENTIONS LÉGALES

Le déploiement du compostage (individuel, lombricompostage et compostage collectif) est un dispositif proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire à la désignation d'un référent composteur par site collectif. L'objectif est de connaître les foyers volontaires qui souhaiteront s'engager et de trouver les référents composteurs qui s'occuperont du point de compostage.

La base légale de ce traitement est le consentement.

Les données enregistrées sont les suivantes : le nom, le prénom du responsable de site, , la date, et la signature du référent.

Les destinataires de ces données sont les personnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vos données seront conservées pendant 5 ans, durée de validité de la convention conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Responsable du site.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel : information, accès, rectification, suppression,, portabilité, limitation, opposition.

Pour l'exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vous pouvez contacter sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) par mail à l'adresse dpo@ampmetropole.fr ou par [le formulaire en ligne](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL et la contacter directement : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>

-oOo-